

SYNTHESE DES PARTICIPATIONS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE (CSE)

MAJ au 03/01/24

	<i>Prestations</i>	<i>Ayant droit</i>	<i>Participation</i>	<i>Prix de base</i>	<i>Conditions</i>	<i>Déductible du plafond annuel (700 €+ 100 € par enfant à charge)</i>
Billetterie	Toute billetterie	Salarié Conjoint*, concubin*, pacsé* ou enfant* Retraité (1)	25%	Prix d'achat par le CSE	Participation plafonnée à 150 € par an	OUI
Voyages	Voyages à l'initiative du CSE	Salarié	50%	Prix d'achat par le CSE	Participation plafonnée à 550 € par an	OUI
		Conjoint*, concubin*, pacsé* ou enfant*	25%		Participation plafonnée à 300 € par an/personne	
		Retraité (1)	50%		Participation plafonnée à 550 € dans les 12 mois suivant le départ. Au-delà, pas de participation.	
Locations	Parc Locatif du CSE	Salarié	Selon QF (à minima 30% => maxi 50%)	Prix du logement hors toutes options et taxe de séjour.	Participation CSE plafonnée à 21 nuits par année civile (du 01/01 au 31/12)	OUI
	Prestataires identifiés par un partenariat avec le CSE	Salarié	Selon QF (à minima 30% => maxi 50%)		Calcul selon coût réel par nuitée dans la limite de : 120 € pour l'année en cours	
Chèques vacances	Chèques Vacances	Salarié	Selon QF (à minima 30% => maxi 50%)	Valeur : 200 €	Commande en fin d'année (1 fois/an) pour livraison avant les vacances d'hiver	OUI
Subvention exceptionnelle	Chèques Vacances & Bons d'achat	Salarié	<i>Offert par votre CSE</i>		Répartition égalitaire entre tous les salariés de la CEAPC à la date de distribution	NON
Activités ou week-ends à thème	Week-end, séjours et activités à thèmes à l'initiative du CSE de 1 à 3 jours	Salarié conjoint*, concubin*, pacsé* ou enfant* retraité (1)	50%	Prix d'achat par le CSE	Participation du CSE plafonnée à : 100 € pour les activités d'1 jour 200 € pour les activités de 2 jours 300€ pour les activités de 3 jours	OUI
Chèques Loisirs	Chèques Culture	Salarié	50%	Valeur : 100 €	Commande en fin d'année (1 fois/an) pour livraison avant les vacances de Noël	NON
Subventions	Naissance / Adoption	Enfant	<i>Offert par votre CSE</i>		Chéquier cadeau d'une valeur de 110 €	NON
	Mariage / PACS (non cumulable)	Salarié				
	Frais d'inscription ou de licence dans club ou association sportive/ culturelle, Cours dispensés dans ce cadre par un professeur diplômé.	Salarié, retraité (1)	50%	Coût séjour ou adhésion payé par le salarié ou l'ayant droit	Maxi 50 € par an sur présentation de facture	OUI
		Conjoint*, concubin*, pacsé* ou enfant*			Maxi 30 € par an sur présentation de facture	
Voyage ou sortie scolaire, classe découverte, séjour linguistique, centre aéré, stage, colonie de vacances	Enfant* ≤ 20 ans			Maxi 100 € par an sur présentation de facture et attestation de présence		
Enfants	Arbre de Noël	Enfant* ≤ 15 ans	<i>Offert par votre CSE</i>		Jouet, article sport ou culture	NON
	Aide à la Scolarité	Enfant* de 3 à 25 ans	<i>Offert par votre CSE</i>		3-10 ans : 40 € 11-16 ans : 60 € 17-25 ans : 80 € Commande automatique pour enfants de 3 à 16 ans. Inscription + justificatif obligatoire de 17 à 25 ans	
	Voyages et séjours enfants à l'initiative du CSE	Enfant* < 18 ans	50%	Prix d'achat par le CSE	Plafond enfant 550 € par an	OUI

(1) dans les 12 mois suivant leur départ.
Au-delà, plus de participation !

(*) déclaré et validé auprès du CSE